

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2009

L'An Deux Mil Neuf, le jeudi neuf avril à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur POULARD, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme ERDTMANN

**Présents** : M. POULARD, M. TIMOUY, M<sup>me</sup> LEMARCHAND, M. CROUZET, M<sup>me</sup> PICHOT, M. BLETIO, M. COLLET, M. JACOB, M<sup>me</sup> SAUVEE, M<sup>me</sup> GRUIEC, M. BIRRIEN, M. BARBOTIN, M. KEROMNES, M<sup>me</sup> ERDTMANN, M. TEXIER, M. RENAUDIN et M. LEMOINE.

**Excusés** : M. WALGER, M<sup>me</sup> LE MEN (pouv. M. POULARD), M<sup>me</sup> ROBIN, M<sup>me</sup> LEDOS (pouv. à Mme PICHOT), M<sup>me</sup> LAROCHE (pouv. à Mme LEMARCHAND). M. VALTON (pouv. à Mme ERDTMANN).

**Toutes les décisions ont été adoptées à l'unanimité.**

### **SALON REGIONAL DE L'AQUARELLE : TARIF DES AFFICHES, LIVRETS ET CARTES POSTALES, PRIX A DECERNER**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à l'occasion du salon régional de l'aquarelle, un prix "Commune de Montgermont" d'une valeur de 300 € et un prix "Conseil Général d'Ille et Vilaine" d'une valeur de 150 €. Il fixe le prix de vente des affiches à 4 € l'unité, des livrets à 3 € l'unité, des cartes postales à 0,50 € l'unité.

### **MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE ET ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU GROUPE DE TRAVAIL**

Le Conseil Municipal décide de lancer une réflexion préalable avant d'engager une procédure de réglementation locale de la publicité et désigne M<sup>me</sup> PICHOT, M. JACOB, M<sup>me</sup> SAUVEE, M. TEXIER, membres titulaires et M. CROUZET en suppléant pour participer au groupe de travail.

### **CONVENTION DES MAIRES POUR LE CLIMAT**

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention des Maires pour le climat à conclure en s'engageant à dépasser les objectifs fixés par l'Union Européenne pour 2020, en réduisant d'au moins 20% les émissions de CO2 sur le territoire par rapport aux émissions de 2006, grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action en faveur de l'énergie durable dans les domaines d'activité relevant de ses compétences. Cet objectif sera compris « per capita », c'est-à-dire en intégrant les évolutions démographiques et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

### **EMPRUNT POUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal décide de contracter un prêt de 800 000 € sur 20 ans à taux fixe de 4,51% auprès de la Caisse d'Epargne de Bretagne pour les travaux d'Espace Evasion et du giratoire de Coupigné.

### **ACQUISITION DE PROPRIETE 16 RUE DE RENNES : ACQUISITION PAR RENNES METROPOLE**

Le Conseil Municipal sollicite Rennes Métropole pour procéder à l'achat, au titre du portage pour réserve foncière, de la propriété cadastrée AE 28 sise 16 rue de Rennes pour un montant de 180 000 € frais d'actes et de notaire en sus.

### **INFORMATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a exercé son Droit de Prémption Urbain sur le bien cadastré AE 28, sis 16 rue de Rennes.

AFFICHE LE :  
RETIRE LE :

Montgermont, le 14 avril 2009  
**LE MAIRE**  
**A. POULARD**